



ACADÉMIE DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GENERAL D'ACADEMIE
PÔLE RESSOURCES HUMAINES et FORMATION

Division des Personnels Enseignants du 1er Degré
Mouvement interdépartemental et POP 2025
Réf. : N°002-DPE1D
Affaire suivie par :
Josfia Amina BOINA
Thomas FLORENT

le 04 novembre 2024

Tél. : 0269 61 33 91
Mail : mvt1d@ac-mayotte.fr / dep@ac-mayotte.fr

Calendrier du mouvement interdépartemental et POP 2025

Le mouvement interdépartemental des enseignants du premier degré au titre de 2025 et le mouvement sur postes à profil 1^{er} degré sont organisés selon les modalités décrites dans les directrices de gestion ministérielles en matière de mobilité.

Des informations générales relatives aux opérations de mobilité interdépartementale et au mouvement POP sont mises en ligne sur le site internet du ministère de l'Education nationale : www.education.gouv.fr, **rubrique** « Mutation des personnels enseignants du premier degré » (<https://www.education.gouv.fr/mutation-des-personnels-enseignants-du-premier-degre-5498>).

La présente note de service vise à préciser les éléments de calendrier propres aux deux campagnes de mobilité en vue de la rentrée scolaire 2025 et à en présenter les nouveautés.

DATES	Mouvement Interdépartemental	Mouvement POP
1. Formulation des demandes		
Du mardi 5 au mercredi 27 novembre 2024	Ouverture de la plateforme « info mobilité-accueil téléphonique des candidats à une mutation » accessible entre 9h30 et 19h au 01.55.55.44.44.	
Mercredi 6 novembre 2024 à 14h (heure Mayotte)	Ouverture de l'application SIAM (I-PROF) permettant aux enseignants de saisir leurs vœux.	Ouverture de l'application COLIBRIS permettant aux enseignants de formuler leurs vœux.
Mercredi 27 novembre 2024 à 14h (heure Mayotte)	Fin de la saisie des demandes de mutation sur I-Prof (SIAM).	Fin de la saisie des vœux de mutation par les agents sur COLIBRIS.
Jeuudi 28 novembre 2024	Transmission aux agents de leur confirmation de demande de changement de département sur leur messagerie I-Prof.	

2. Confirmation des demandes et transmission des pièces justificatives

Jeudi 28 novembre 2024 au mardi 21 janvier 2025		<ul style="list-style-type: none">• Instruction des dossiers de candidature• Organisation des entretiens• Entretien des candidats sélectionnés
Jeudi 12 décembre 2024 au plus tard	Date limite de transmission des confirmations de demande de changement de département accompagnées des pièces justificatives selon le motif de la demande par les enseignants par courriel : mvt1d@ac-mayotte.fr / dep@ac-mayotte.fr avec pour objet : MOUVEMENT INTER 2025 – NOM-Prénom	

ATTENTION !

L'absence de transmission de la confirmation de demande de changement de département dans les délais fixés, annule la participation au mouvement Interdépartemental du candidat.

3. Demandes de modification et demandes tardives

Lundi 13 janvier 2025 au plus tard	Date limite de réception par la DPE1D des demandes tardives de rapprochement de conjoints ou des demandes de modification de la situation familiale.	
---	--	--

4. Phase de consultation des barèmes

Mercredi 15 janvier 2025	Affichage des barèmes initiaux dans SIAM pour vérification par les enseignants.	
Mercredi 15 au mercredi 29 janvier 2025	Phase de demandes de correction des barèmes initiaux formulées par les enseignants et prise en compte des justificatifs RQTH tardifs pour la bonification handicap n°1 de 100 points.	

Mercredi 22 janvier 2025		Date limite d'annulation des vœux POP pour les agents.
Jeudi 23 janvier au 19 février 2025 à 14h		Le candidat ne peut plus annuler de vœux.
Vendredi 24 janvier 2025		Date limite de classement des agents sur les postes en tenant compte des annulations demandées par ces derniers.
Du jeudi 30 janvier au mardi 4 février 2025	Finalisation de la prise en compte des demandes de correction des barèmes par les agents.	
Mercredi 5 février 2025	Affichage des barèmes définitifs aux agents. Ils ne seront plus susceptibles d'appel.	
Jeudi 6 février 2025	Remontées informatiques des demandes de mutation barémées à la DGRH.	
5. Demande d'annulation de participation		
Mardi 4 février 2025 <u>au plus tard</u>	Date limite de réception des demandes d'annulation de participation au mouvement interdépartemental (date d'envoi du courriel ou cachet de la poste faisant foi).	
Mercredi 19 février 2025 à 14h (heure Mayotte)		Communication des résultats par courriel.
6. Résultats		
Mercredi 12 mars 2025 à 14h (heure Mayotte)	<p>Diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation.</p> <p> Les participants au mouvement recevront le 12 mars 2025 le résultat de leur demande de mutation par I-Prof et le cas échéant par message sur leur téléphone portable s'ils ont indiqué un numéro valide dans SIAM lors de la période de saisie des vœux.</p>	

■ Demandes formulées au titre du CIMM

Pour les demandes de bonifications au titre de la reconnaissance du CIMM, l'agent qui se sera vu reconnaître son CIMM obtiendra ladite reconnaissance conformément à la durée indiquée sur son attestation de CIMM.

Un agent **ne peut se voir reconnaître un CIMM pour deux territoires ultra-marins au titre de la même période.**

Le formulaire doit être adressé à la DPE1D accompagné des pièces justificatives.

■ Demandes formulées au titre du handicap n° 2 de 800 points

Le formulaire devra être transmis avec les pièces justificatives afférentes auprès de la division des affaires médicales, accidents et des retraites (affaires.medicales@ac-mayotte.fr) ou par voie postale à l'adresse suivante **au plus tard le 12 décembre 2024** :

Rectorat de Mayotte
DAMAR – Bureau n°007
BP 76 – Rue Sarahangué
97600 Mamoudzou

Les formulaires permettant de solliciter une demande tardive de participation ou de modification de la demande sont disponibles sur le site : www.education.gouv.fr/, **rubrique** « Mutation des personnels enseignants du premier degré » (<https://www.education.gouv.fr/mutation-des-personnels-enseignants-du-premier-degre-5498>). **Il est rappelé qu'aucune demande ne doit être transmise à l'administration centrale.**

Le Recteur
Jacques MIKULOVIC



ACADÉMIE
MAYOTTE
RECTORAT DE MAYOTTE
Le recteur par délégation
Le Directeur des Ressources Humaines
Sébastien BERNARD